République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 28 juillet 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juillet, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 8	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	
Pour : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par Lisa CLARY
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: dressage: devis pour la mise en place des plaques destinées à l'adressage des habitations

Le Maire transmet à l'Assemblée délibérente 2 propositions de devis en pièces jointes pour finaliser l'adressage sur la commune:

- La Poste pour un montant de 8 755,75 € pour la fournture de 230 numéros de maisons, 38 plaques de rue et 37 panneaux et poteaux de rue.

- Signaux Girod pour un montant de 5484.16 euros H.T. (6580,99 € TTC) pour la pose de 230 numéros de maison, 38 plaques de rue et 37 panneaux et poteaux de rue.

Le Conseil municiapl après en avoir délibéré :

- Fait le choix de l'entrepriseSIGNAUX GIROD pour un montant total de .1827.50 € H.T. (2193,00 TTC)

- Demande à Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

le .....

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 01/08/2023
048-214800195-20230728-DE_112_2023-DE